



LES EPREUVES DU **CONCOURS EXTERNE** DU CADRE D'EMPLOIS « MAÎTRISE » (B) DE LA « FPC »

1- Les épreuves d'admissibilité :

- ➔ Une composition écrite sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain. (durée : 3 h 00 ; coefficient 2)
- ➔ Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription. (durée : 3 h 00 ; coefficient 3)

2- L'épreuve orale d'admission :

- ➔ Un oral de 30 minutes avec le jury, à partir d'un sujet tiré au sort :
 - 10 minutes d'exposé du candidat sur le sujet tiré au sort ;
 - 20 minutes de conversation avec le jury d'ordre général à partir du sujet tiré au sort. (Préparation : 20 minutes ; coefficient 4)

*NB : Une épreuve orale facultative de langue vivante de 15 minutes consistant en la traduction d'un texte suivie d'une conversation est également proposée au candidat qui le souhaite. (Préparation : 15 minutes ; coefficient 1)

Phase de proclamation de l'ensemble des résultats

3- La liste d'aptitude :

Les candidats déclarés aptes par le jury du concours seront inscrit sur une liste d'aptitude pendant une durée de deux ans à compter de la date de proclamation des résultats, ou si aucun concours n'a été organisé dans ce délai, jusqu'à la date d'organisation d'un nouveau concours.